

SOSLHhh6 / 23

8hhh

(19h0-h1)

8644

Non concordance des limites des organisations  
de contrôle allemandes avec les limites des  
arrondissements

(s) CD 6. 8.40 7 II 1°

Dépêche du M. des T.P. à la S.N.C.F.  
Réponse S.N.C.F.  
Lettre S.N.C.F. au M. des T.P.

26. 2.41  
7. 3. 41  
7. 4.41

Non concordance des limites des organisations de contrôle allemandes  
avec les limites des arrondissements

Services de l'armistice

Délégation française pour  
les communications

Paris, le 7 avril 1941

n° 3.979 V.F.M.

Organisation du service  
ferroviaire à LILLE et à NANCY

Le Colonel d'Infanterie breveté PAQUIN  
Chef de la Délégation française à PARIS  
pour les communications

à Monsieur le Général d'Armée, Commandant  
en Chef des Forces Terrestres, Ministre  
Secrétaire d'Etat à la Guerre  
(Direction des Services de l'Armistice)

Référence : votre bordereau 6.172/D.S.A./2 du 26 février 1941.

J'ai eu l'honneur de vous indiquer, en répondant(dans ma lettre 3561/V.F.M. du 7 mars 1941) à votre lettre précitée, qu'une grande partie des difficultés survenues à l'occasion du service de chemin de fer dans les régions de LILLE et de NANCY, provenait essentiellement de ce que les limites territoriales des Directions ferroviaires allemandes dans ces régions ne caderaient ni techniquement, ni géographiquement avec l'orientation des courants de transports.

o o

J'ai donc attiré l'attention du Général Délégué du Chef allemand des Transports sur les heureuses conséquences pour la bonne exécution du service qui résulteraient, à mon avis, d'une modification des limites territoriales des Directions allemandes (E.B.D.) de RENNES, de PARIS-NORD et de LIELE.

Je suggérais :

- de faire coïncider exactement l'E.B.D. de LILLE avec la région S.N.C.F. du NORD, avec siège à PARIS;
- de faire recouvrir par les E.B.D. PARIS-NORD et RENNES, avec sièges à PARIS, la Région OUEST qui est très étendue.

o o

Le Général KOHL, Délégué du Chef allemand des Transports m'a répondu verbalement au cours d'une entrevue récente et m'a confirmé ensuite sa réponse par écrit comme il est indiqué ci-dessous :

"Difficultés résultant des limites territoriales des E.B.D. de LILLE et de NANCY."

"Je n'ignore pas non plus les difficultés résultant des limites

territoriales des E.B.D. de LILLE et de NANCY. Toutefois il n'est pas possible d'envisager, pour le moment, une modification à l'état actuel des choses. Le fait de transférer les E.B.D. de RENNES et de CHALONS à PARIS, auprès des Services français, vous prouve que du côté allemand il est fait, dans le cadre des choses possibles, tout effort pour supprimer les difficultés d'exploitation."

Il est bien exact que récemment les sièges des Directions allemandes (E.B.D.) de Rennes et de CHALONS-sur-MARNE viennent d'être transférées à PARIS, mesure qui facilite incontestablement les relations respectives de ces organismes dans les régions OUEST et EST de la S.N.C.F. Et j'ai pris en outre note de ce que cette réponse tient effectivement compte de notre organisation nous laissait la possibilité de poursuivre les négociations que je reprendrai dès qu'une occasion favorable apparaîtra, notamment en ce qui concerne LILLE.

J'ai tenu à soumettre le point de cette question à votre haute attention.

signé : PAQUIN

COPIE à M. le Directeur Général  
de la S.N.C.F. pour son information.

signé : PAQUIN

Extrait du P.V. de la séance du 6 août 1940  
du Comité de Direction

=====

QU. II - Comptes rendus hebdomadaires

1°) Trafic, recettes, mouvement

Non concordance des limites des E.B.D.  
avec celles des Régions

(s) p. 7

M. LE BESNERAIS .....

Je n'ai pas obtenu - je n'avais d'ailleurs pas grand espoir d'y arriver - que les limites des organisations de contrôle allemandes coïncident, tout au moins dans leurs grandes lignes,<sup>xxxv</sup>  
<sup>xxxx</sup> avec les limites de nos régions et de nos arrondissements.

Les Allemands avaient même demandé au début que nous créions dans la zone qu'ils exploitent des circonscriptions spéciales fixe par découpage de nos arrondissements et regroupement des portions ainsi détachées, de manière à avoir un personnel qui soit directement sous leurs ordres et responsable vis-à-vis d'eux du fonctionnement total du service.

Nous avons discuté et, finalement, les Allemands ont accepté la solution suivante. Nos arrondissements sont maintenus à leurs limites actuelles, ce qui est essentiel tant au point de vue technique et administratif qu'au point de vue de la gestion du personnel. Mais, les portions situées dans la zone <sup>l'arrondissement W.I.D.</sup> exploitée par la ~~Ministère~~ de Bruxelles sont dotées d'une délégation constituée par 1 ou 2 adjoints au chef d'arrondissement. Cette délégation a pour seule mission d'assurer la commande, la circulation et le contrôle des trains militaires allemands.

Cette solution vaut ce qu'elle vaut. Mais il était important, avant tout, que nos arrondissements ne soient pas découverts. L'autorité allemande ne nous a rien demandé de semblable en ce

qui concerne la ligne de démarcation entre la zone occupée et la  
zone libre. L'initiative prise par la ~~Ministère~~<sup>W.V.D.</sup> de Bruxelles  
s'explique, sans doute, notamment, par le fait qu'elle est plus  
loin de nous et qu'elle voit moins nos possibilités et les  
difficultés que nous rencontrons.